



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 27 mars 2026

Le jeudi 2 avril 2026 le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni Hôtel de Ville 14, rue Fortuné-Charlot en séance publique, à 19h00, sous la Présidence de Monsieur Miloud GOUAL, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRÉSENTS : 31

VOTANTS : 35

**Étaient présents :**

Miloud GOUAL, Bastien REDDING, Marine CARPENTIER, Franck GUILLEMIN, Adelaïde HAMITI, Anissa BOUGEANT, Hafid IABASSEN, Dalila KHORBI, Casimir PIERROT, Marie-Claire LETY, Marylène DELAPLACE, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Giraud PAYET, Stéphane LARTIGUE, Gérald BOUTEILLÉ, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Nassira BENOUARI, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Mustafa HECIMOVIC, Samir AMAOUCHE, Irina CARMINE, Jennifer EL OUARDANI, Jennifer SKIBINE, Manuela MELO, Fabrice MESNAGE, Régis PEDANOU, Florence MARQUES, Sophie VINCENT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mohamed BOUROUIS donne procuration à Franck GUILLEMIN,  
Uriell MARQUEZ donne procuration à Gérald BOUTEILLÉ,  
Thibault PETIT donne procuration à Marine CARPENTIER,  
Toufik LAADJAL donne procuration à Régis PEDANOU

**Secrétaire :**

Bastien REDDING

\*\*\*\*

**Objet : Commission d'appel d'offres : Élection des membres**

Il est rappelé que la Commune doit mettre en place une commission d'appel d'offres, qui a pour mission d'attribuer les marchés publics, passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est supérieure aux seuils européens et pour émettre un avis sur les modifications d'un tel marché entraînant une augmentation de plus de 5 % de son montant, dès lors que ce marché relève de la compétence de cette commission.

La commission est composée du Maire ou de son représentant, Président, et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

L'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026, le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôts des listes.

Les listes qui ont été déposées sont les suivantes :

1- Liste « Ensemble pour Montigny »

Membres titulaires :

- Madame Jennifer SKIBINE
- Monsieur Franck GUILLEMIN
- Monsieur Hafid IABASSEN
- Madame Anissa BOUGEANT

Membres suppléants :

- Madame Dalila KHORBI
- Madame Diénabou KOUYATE
- Monsieur Stéphane LARTIGUE
- Monsieur Mustafa HECIMOVIC

2- Liste « Montigny pour tous »

Membre titulaire :

- Madame Florence MARQUES

Membre suppléant :

- Madame Manuela MELO

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-5, L. 1414-2 et suivants, L. 2121-21, L. 2121-29 et D. 1411-3 et suivants,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 2 avril 2026 portant Commission d'appel d'offres – Fixation des modalités de dépôt des listes,

Considérant que la commune doit mettre en place une commission d'appel d'offres, qui a pour mission d'attribuer les marchés publics, passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée est supérieur aux seuils européens et pour émettre un avis sur les modifications d'un tel marché entraînant une augmentation de plus de 5 % de son montant, dès lors que ce marché relève de la compétence de cette commission,

Considérant que l'élection des membres de cette commission a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres de la Commission d'appel d'offres,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à bulletin secret,

**DÉCIDE :**

|  |
|--|
| Accusé de réception en préfecture<br>095-219504248-20260402-DEL26_026-DE<br>Date de télétransmission : 03/04/2026<br>Date de réception préfecture : 03/04/2026 |
|--|

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont candidats pour être membres de la Commission d'appel d'offres, les listes suivantes :

1- Liste « Ensemble pour Montigny »

Membres titulaires :

- Madame Jennifer SKIBINE
- Monsieur Franck GUILLEMIN
- Monsieur Hafid IABASSEN
- Madame Anissa BOUGEANT

Membres suppléants :

- Madame Dalila KHORBI
- Madame Diénabou KOUYATE
- Monsieur Stéphane LARTIGUE
- Monsieur Mustafa HECIMOVIC

2- Liste « Montigny pour tous »

Membres titulaires :

- Madame Florence MARQUES

Membres suppléants :

- Madame Manuela MELO

|                                |           |
|--------------------------------|-----------|
| Nombre de bulletins :          | <b>35</b> |
| Bulletins blancs :             | <b>0</b>  |
| Bulletins nuls :               | <b>0</b>  |
| Nombre de suffrages exprimés : | <b>35</b> |
| Nombre de siège à pourvoir :   | <b>5</b>  |
| Quotient électoral :           | <b>7</b>  |

Ont obtenu :

Liste « Ensemble pour Montigny » : **29 voix**

Liste « Montigny pour tous » : **6 voix**

Sont désignés comme membres titulaires de la Commission d'appel d'offres de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

**Liste « Ensemble pour Montigny »**

- **Madame Jennifer SKIBINE**
- **Monsieur Franck GUILLEMIN**
- **Monsieur Hafid IABASSEN**
- **Madame Anissa BOUGEANT**

**Liste « Montigny pour tous »**

- **Madame Florence MARQUES**

Sont désignés comme membres suppléants de la Commission d'appel d'offres de la commune de Montigny-lès-Cormeilles :

**Liste « Ensemble pour Montigny »**

- **Madame Dalila KHORBI**
- **Madame Diénabou KOUYATE**
- **Monsieur Stéphane LARTIGUE**
- **Monsieur Mustafa HECIMOVIC**

**Liste « Montigny pour tous »**

- **Madame Manuela MELO**

**Article 2** : De prendre acte que Monsieur le Maire est Président de droit de la Commission d'appel d'offres, et qu'il pourra se faire représenter par un élu du Conseil municipal, habilité à cet effet par un arrêté.

**Article 3** : De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4, boulevard de l'Hautil -95 000 CERGY) ou par voie dématérialisée, sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Pour le Maire,  
La Conseillère municipale  
déléguée,



Jennifer SKIBINE

Mis en ligne sur le site internet de la commune le :

3 avril 2026